



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 – 56

L'an deux mille vingt,
Le 30 septembre 2021 à 19 heures 00,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : 18 septembre 2021
Date d'affichage : 18 septembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylvianne CORNET, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

18/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

1/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Tatiana LECUYER est nommée secrétaire de séance.

Vente du terrain sis au 43 résidence les Jardins de la Forêt

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 29 juin 2021 relative à la désaffectation et au déclassement du terrain communal dont les références cadastrales sont AH 37 d'une surface de 989 m².

Monsieur le Maire expose l'avis de valeur et propose un prix de vente du terrain à 140 000€. Il demande au conseil municipal l'autorisation de mettre en vente le terrain situé au 43 résidence les Jardins de la Forêt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : 19 voix pour ; 0 contre et 0 abstention :

Art.1^{er} : approuve l'exposé de Monsieur le Maire

Art.2 : autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la vente du terrain cadastré AH 37.

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209080-20210930-2021_56-DE

Le Conseil Municipal : les Membres présents,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,
Le 30 septembre 2021
Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le : 04/10/2021

Le Maire
Jean-Michel DEGREMONT



REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E-legalite.com